

Compte rendu de la réunion de conseil municipal

Les Martres sur Morge

15 mars 2017 - 19h30

Présents : Eugène CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Maddy MASSON, Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Dominique MODISTA, Samya RIOTON, Didier MONTBELLI, Thanh N'GUYEN

Absents : Anne BOROT, Sébastien LEFEVRE, Frédéric GRENIER, Jacques RIOCREUX, Laurence BONNETOT

Maddy MASSON est désignée secrétaire de séance

Signatures conformes au registre

1 – Vote participation des communes aux frais d'école

Comme chaque année, une participation aux frais de fonctionnement de l'école est demandée aux communes dont les enfants sont scolarisés dans notre établissement scolaire. Actuellement, cette participation financière est de 900 euros par enfant ; elle permet le financement des frais de fonctionnement, de fournitures, du personnel ...

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de conserver ce montant pour l'année 2017.

2 – Signature d'une convention « groupement d'achat électrique » (SIEG)

En 2016, une convention de commande d'achat en électricité avait été signée pour une durée de 3 ans. Cet achat groupé organisé par le SIEG a pu apporter efficacité et facilité chez tous les acheteurs publics qui recherchaient des formalités de mise en concurrence. Fort de ces constats, le SIEG propose de s'orienter vers la constitution d'un nouveau groupement d'achat pour une durée allant jusqu'à 2021.

Le conseil Municipal a voté favorablement à l'unanimité pour signer le renouvellement à ce nouveau groupement d'achat.

3 – Subventions du droit privé

La commission Association s'est réunie en février pour travailler sur la distribution des subventions et a présenté son projet :

Amis de la musique	50€	Entente sportive football	600€
Club des 3 moulins	250€	Football enfants	250€
Anciens combattants	50€	Mieux vivre aux Martres	100€
Chasse	100€	Moto Club	300€
Balinzat	150€	APEM	350€
Entente Basket	300€	Pétanque des Charmes	300€
Comice agricole	150€	Tennis Club	150€
Comité des fêtes	400€	Capitainerie de Joze	100€
Coopérative scolaire	400€	ESTER	50€
Paroisse	100€	The western rider	50€

Cette nouvelle répartition a été adoptée par 9 voix pour - 1 voix contre).

4 – Vote des taxes communales

Les taxes communales représentent la principale recette de la commune. Afin de mener à bien les projets de développement de la commune, mais aussi pour palier à la baisse du montant des dotations de l'Etat et de la Communauté de Commune, (perte de 45 000 euros de recettes depuis 2013), Monsieur le Maire propose une légère augmentation des taxes. Ainsi la Taxe

d'habitation passerait de 7,78% à 8,51923% (par exemple pour une maison de 120 m2, la hausse représenterait environ 16,36 €) ; la taxe foncière bâtie passerait de 14,04% à 15,37403% (exemple pour une maison de 120 m2 la hausse serait d'environ 32,14 €) ; la taxe foncière pour le non bâti passerait du taux 67,82% à 74,18%.

Après débat, le Conseil Municipal a voté favorablement à cette hausse par 8 voix pour – 3 voix contre.

5 – Vote du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire procède à la lecture du Compte Administratif de la commune pour l'année 2016 ainsi qu'au Compte de Gestion du Trésorier :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	392 652,71 €	431 312,19 €
Report exercice 2015	0	140 671,90 €
Résultat cumulé	392 652,71 €	571 984,09 €
Section d'investissement		
Réalisation de l'exercice	112 151,26 €	139 972,48 €
Report exercice 2015	74 850,36 €	0
Résultat cumulé	187 001,62 €	139 972,48 €
TOTAL CUMULE	579 654,33 €	711 956,57 €

Le Conseil Municipal approuve ces documents par 9 voix pour – 1 voix contre

6 – Vote de l'affectation du résultat

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'affectation du résultat pour l'année 2016 qui s'élève à 179 331,38 euros.

Le Conseil Municipal approuve ces documents par 9 voix pour – 1 voix contre.

7 – Questions diverses

Depuis le début de l'année 2017, les élus représentants les différentes commissions de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans participent à des réunions de travail afin de mettre en place la nouvelle organisation

La réunion se termine à 23h00.

Le Maire,

E. CHASSAGNE